

POSE DE FILETS EN GRANDES NAPPES

DURÉE : 1 JOUR
(7 HEURES)

Théorie : 0,5 jour
Pratique : 0,5 jour



Objectifs de la formation :
Etre capable d'effectuer des travaux de pose de filets en hauteur en utilisant le matériel adéquat en sécurité.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

FORMATION THEORIQUE

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Statistiques « accidents du travail »
Rappel réglementaire
Utilisation de la Recommandation R.446 de la CNAMTS

TRAVAUX EN HAUTEUR ET SECURITE

Moyens de protection et leurs caractéristiques
Les mesures de prévention
Classe des ancrages
Les absorbeurs d'énergie
Les harnais et accessoires de liaison
Les anti-chutes

CHOIX DU MATERIEL POUR LA POSE ET LA DEPOSE DES FILETS

Etude des risques et analyse des besoins
Prise en compte de la PEMP
Prise en compte des systèmes d'arrêt de chute
Les éléments et facteurs de choix des dispositifs

LES FILETS ET ETUDE DES NORMES

Les différents types de filets
Méthodes de mise en place des filets
Points d'accrochage des filets
La pratique des nœuds
Pose des nappes de filets
Utilisation des filets
Vérification des filets
Stockage des filets

FORMATION PRATIQUE

Cette partie est entièrement adaptée aux travaux spécifiques nécessitant l'utilisation d'une PEMP et le port des EPI anti-chutes par des stagiaires pour la pose de filets en nappe et en périphérie
Exercices pratiques de mise en œuvre des filets

La présence d'une nacelle lors de la partie pratique est nécessaire

Objectifs Pédagogiques :

- Etre capable d'identifier et d'évaluer les risques de chute
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux travaux en hauteur
- Connaître et reconnaître les moyens de protection
- Utiliser l'ensemble des équipements individuels anti-chutes mis à disposition
- Connaître les normes applicables à la pose de filets périphériques et en sous-face

Animation par des formateurs qualifiés.

Pédagogie :

Formation théorique : exposés, questions – réponses (durée : 3 h 30)

Formation pratique : exercices pratiques, mise en application sur différentes situations (durée : 3 h 30)

Validation : attestation de formation.

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Toute personne maîtrisant la langue française étant amenée à occuper de façon permanente ou occasionnelle des travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'une PEMP (personnel titulaire du CACES®) et le port des E.P.I. et justifiant d'une aptitude médicale liée au poste.
Effectif : 8 personnes maximum.

